Délibération

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13-11-2026
ID : 022-200067981-20261103-DELBU2026_11_68-DE

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du 03 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Vincent LE MEAUX , s'est assemblé, à 09h00, Salle Le Trieux, Guingamp sous la présidence de Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :
Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Guillaume LOUIS, Damien MALINAS, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT

Absents excusés : BINOT Marie-Christine, CONNAN Gildas, GIUNTINI Jean-Pierre, LEBRETON Bruno, O'CONNOR Nathalie, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian,

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-11-068
Développement Economique : Cession d'un terrain à la société LDS PROD – Zone d'activité de Coat-Yen -Bégard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2026-04-096 du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération DEL2025-01-019 du Conseil d'Agglomération du 28 janvier 2025 portant sur la révision des prix de cession des terrains dans les zones d'activités communautaires ;

Vu l'avis des Domaines émis en date du 22 décembre 2025 et établissant la valeur vénale du terrain sur la zone de Coat Yen à Bégard à 20 € HT/m² ;

Considérant le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pour ambition n°1 d'« 'Être créatif et productif : Agir pour une terre créative et productrice de valeurs ajoutées », dont l'engagement n°3 est « d'être acteur de l'économie locale » et dont les objectifs stratégiques sont notamment « d'accompagner la création et la reprise d'entreprise » et « d'accompagner l'innovation et la responsabilité sociétale des entreprises » ;

Considérant la demande de la société LDS PROD d'acquérir le lot désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE BEGARD

Terrain d'une superficie de 1 398 m² correspondant à la parcelle suivante :

Section	Numéro	Adresse	Superficie
ZB	84	Rue Dupuy de Lôme	13 a 98 ca

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13-11-2026
ID : 022-200067981-20261103-DELBU2026_11_68-DE

Considérant que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie ;

Considérant que les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

Considérant que le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et qu'il en sera de même pour la T.V.A. ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Valide la cession à la société LDS PROD, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 22 € HT le m² ;
- Autorise qu'un compromis de vente soit signé dans un délai de 9 mois à compter de la date de présente délibération. A défaut, Guingamp-Paimpol Agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération